

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT MARS (07/03/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 1^{ER} mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 27

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 6

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

FINANCES

05 – 07 mars 2024

5. Autorisation d'abandonner une créance dans le cadre d'annulation de titre

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que l'annulation de titres pour un motif autre que l'erreur matérielle requiert l'approbation du Conseil Municipal,

Considérant que la demande d'annulation partielle du titre de recettes n° 1673 émis en date du 23/08/2023 est justifiée ci-dessous,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE de renoncer au recouvrement total du titre de recette 1673 de l'exercice 2023 pour un montant de 31.50 €,

PRECISE que l'annulation sera imputée au chapitre 67 (charges spécifiques), article 673 (annulation de titres sur exercices antérieurs)

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Pour copie conforme
Moissac, le 08 mars 2024

Le Maire



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :